

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la mission d'animation du « Cap'Orne - Maison des transitions et du Vivant », et la volonté d'y accueillir des expositions ponctuelles et itinérantes,

Vu la proposition de mise à disposition de l'exposition « Energie pour un monde durable » par le Centre•Sciences d'Orléans,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un contrat n°2025-01 avec « Centre•Sciences », Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de la Région Centre-Val de Loire, dont le siège social est établi au 72, rue du Faubourg Bourgogne – 45000 ORLEANS, représenté par son directeur, Monsieur Olivier MORAND, pour la mise à disposition de l'exposition « Energie pour un monde durable », en vue de sa présentation au public du 19 février au 21 mars 2025 au Cap'Orne,

Article 2 : que le contrat prend effet dès l'enlèvement de l'exposition le 17 février 2025 et jusqu'à sa restitution le 25 mars 2025,

Article 3 : que le montant du contrat s'élève à 3 597,80 euros nets de TVA.

Rombas, le 25 février 2025

Affichage au siège le 27 février 2025

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER